



Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 9, rue Christiani
75018 PARIS

SIRET : 784 845 026 00029

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

Baker Tilly SOFIDEEC exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
SAS au capital de 1 512 190 euros - R.C.S. Paris B 652 056 213 - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Conseil de la Région Paris / Ile-de-France



FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 9, rue Christiani
75018 PARIS

SIRET : 784 845 026 00029

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Adhérents de l'Association **FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

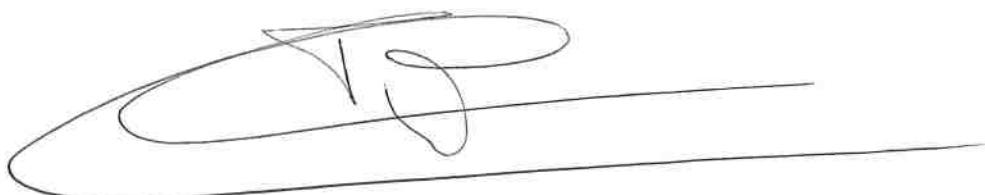
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 mars 2022

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**
Commissaire aux comptes Titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Brice ROGIR
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS
RÉGIONAUX DE FRANCE

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2021

au 31/12/2021

Bilan actif

	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	5 515	5 515	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 423 543		3 423 543	0
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	152 164	118 107	34 058	76 528
Immobilisations corporelles en cours	53 133		53 133	0
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	36 145		36 145	35 463
Total I	3 670 499	123 621	3 546 878	111 991
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	401 603	1 692	399 911	196 845
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	8 271		8 271	12 999
Divers				
Valeurs mobilières de placement	30 012		30 012	260 437
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 705 782		1 705 782	1 747 124
Charges constatées d'avance	7 909		7 909	11 596
Total II	2 153 577	1 692	2 151 885	2 229 002
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 824 076	125 313	5 698 763	2 340 993

Liens nets à réaliser : acceptés par les organes statutaires compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :				
---	--	--	--	--

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE
FRANCE

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2021

au 31/12/2021

Bilan passif

	Net au	Net au
	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	-	-
Fonds statutaires	-	-
Dotations non consomptibles	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 096 248	979 117
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	91 576	91 576
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	49 285	117 131
SITUATION NETTE	1 237 110	1 187 825
Fonds propres consomptibles	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	1 237 110	1 187 825
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	110 190	194 537
Total II	110 190	194 537
PROVISIONS		
Provisions pour risques	181 964	59 594
Provisions pour charges	216 214	196 706
Total III	398 178	256 301
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 937 308	-
Emprunts et dettes financières diverses	683	756
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	290 760	165 370
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	388 804	322 874
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	16 950	17 114

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE
FRANCE

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2021

au 31/12/2021

Bilan passif

	Net au	Net au
	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	318 781	196 217
Total IV	3 953 285	702 331
Ecart de conversion passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 698 763	2 340 993

(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	1 015 977	702 331
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE
FRANCE

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2021

au 31/12/2021

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 160 971	1 124 925
Ventes de biens et de services	420	465
Ventes de biens	420	465
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	-	-
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	1 507 007	1 410 010
Concours publics et subventions d'exploitation	1 370 177	1 265 010
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	136 830	145 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	268 305	510 873
Utilisation des fonds dédiés	194 537	150 719
Autres produits	6 013	40
Total I	3 137 253	3 196 952
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 098 221	1 264 160
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	95 008	69 071
Salaires et traitements	985 333	929 882
Charges sociales	440 323	412 069
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 911	29 859
Dotations aux provisions	31 014	73 294
Reports en fonds dédiés	110 190	194 537
Autres charges	149 351	108 636
Total II	2 938 350	3 081 507
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	198 903	115 445
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 642	1 396
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Déficiences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	39	510
Total III	1 681	1 906
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	12 476	-
Déficiences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	12 476	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-	10 795
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	188 108	117 351

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE
FRANCE

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2021

au 31/12/2021

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	138 553	-
Total VI	138 553	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	138 553	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	270	221
Total des produits (I+III+V+IX)	3 138 934	3 198 859
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	3 089 649	3 081 728
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	49 285	117 131
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

Présentation de l'entité

Description de l'objet social

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est une association loi 1901. Conformément à l'article L.333-4 du Code de l'environnement, elle a vocation à représenter l'ensemble des Parcs naturels régionaux. Elle assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Elle est consultée dans le cadre des procédures de classement ou de renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux, dans des conditions fixées par décret. Elle assure un rôle de conseil auprès des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux pour la mise en œuvre de leurs missions.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fédération représente les intérêts communs des Parcs naturels régionaux de France. Son action se déploie au plan national et international.

- *Promotion de l'action des Parcs, représentation de leurs intérêts collectifs auprès des grands acteurs nationaux et négociation en leur nom ;*
- *Inscription des Parcs dans les politiques européennes, représentation et promotion des Parcs dans les instances internationales*
- *Capitalisation des actions et méthodes des Parcs ;*
- *Animation de la réflexion au sein du réseau des Parcs, valorisation des effets des actions, transfert de l'expertise et professionnalisation des démarches d'innovation ;*
- *Assistance des organismes de gestion des Parcs ;*
- *Gestion, sur délégation du ministère en charge de l'environnement, des marques générales « Parc naturel régional », « Parcs naturels régionaux de France », et « Valeurs Parc naturel régional ».*

Moyens mis en œuvre

La Fédération des Parcs naturels régionaux met en place les moyens permettant la réalisation de son objet, et notamment les publications, les expositions, sites et outils web, l'organisation de rencontres, colloques, stages de formation, missions d'expertise, voyages d'études, etc.

Son action s'appuie sur les travaux de Commissions, d'un Conseil d'orientation de recherche et de prospective (CORP).

Plus généralement la Fédération peut procéder à toutes opérations de quelques natures qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à son objet et de nature à favoriser celui-ci. A ce titre, la Fédération peut réaliser, directement ou indirectement, toute activité à caractère mobilier ou immobilier de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Au plan financier, son activité s'appuie sur des cotisations auprès de ses membres, des subventions diverses, des conventions avec des organismes publics ou privés, des emprunts.

Elle est également dotée d'une équipe salariée chargée de mettre en œuvre le programme d'activité.

M

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits caractéristiques de l'exercice

Locaux

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France a acquis le 18 mai 2021 des locaux situés au 27 rue des Petits Hôtels pour un montant de 3.000.000 € (hors frais d'agence et de notaire). Elle a souscrit pour cela un prêt auprès du Crédit Coopératif d'une durée de 22 ans.

Il est prévu qu'elle y transfère son siège social et ses bureaux à l'issue de travaux de réhabilitation intérieure effectués en 2022.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice à signaler.



Règles et méthodes comptables

Désignation : FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Le total du bilan au 31/12/2021 est de 5.698.763 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 49.285 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2018-06 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ANC 2014-03 du plan comptable général

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels :	3 ans
* Agencements :	10 ans
* Matériel de bureau :	5 ans
* Matériel informatique :	4 ans
* Mobilier :	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques

Le bailleur de la Fédération (Katz Consort), pour les locaux situés au 9 rue Christiani 75018 Paris, a fait valoir le 28 mai 2021 un droit de repentir suite à son refus de renouvellement des baux signé le 29 juillet 2020. Cette situation a généré plusieurs sujets opposant la Fédération à ce bailleur :

- la validité du repentir,
- le règlement d'une indemnité d'éviction et le calcul de son montant,
- l'estimation des frais de remise à neuf des locaux loués suite au départ de la Fédération,
- la réévaluation du montant de l'indemnité d'occupation.

Ces points n'étant pas résolus au 31/12/2021, la Fédération a provisionné un risque exceptionnel de 120.000 €.

Changement de méthode comptable

les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Rémunération du Président

Le président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Monsieur Mickael WEBER, est rémunéré depuis l'exercice 2017, au titre de l'article 267-7-1°-d du Code Général des Impôts.

La rémunération brute allouée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 33.795,39 €.

Réserve pour projets associatifs

La réserve pour projets associatifs est portée à 91.576 €, affectée à :

- la mise en place de la stratégie nationale tourisme;
- le renforcement du lobbying parlementaire;
- la consolidation du programme d'activité en cas de désengagement de certains financeurs.

Engagements de retraite - Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 163 412 €. Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière ;
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière, méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté ;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective ;
- départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation retenu : 3 % ;
- Taux moyen de charges sociales : 55 % ;
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1,5 % ;
- Taux de rotation faible pour le personnel de 40 ans et plus.

Informations sur les contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie d'aucunes contributions volontaires en nature, c'est pourquoi les montants mentionnés au pied du compte de résultat sont nuls.

WF

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	49 297		43 782	5 515
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	49 297	0	43 782	5 515
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		3 423 543		3 423 543
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers	217 817		192 097	25 720
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique mobilier	185 713	58 127	64 263	179 577
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	403 530	3 481 670	256 360	3 628 840
Biens reçus par legs ou donations destinés à être c	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	183			183
- Prêts et autres immobilisations financières	35 280	682		35 962
Immobilisations financières	35 463	682	0	36 145
ACTIF IMMOBILISE	488 290	3 482 352	300 142	3 670 500

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	49 297		43 782	5 515
Immobilisations incorporelles	49 297	0	43 782	5 515
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers	173 356	34 018	192 097	15 277
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 645	13 448	64 263	102 830
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	327 001	47 466	256 360	118 107
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	376 298	47 466	300 142	123 622



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 452.236 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	36 145		36 145
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations	399 911	399 911	
Autres	8 271	8 271	
Charges constatées d'avance	7 909	7 909	
Total	452 236	416 091	36 145

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	32682
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	32 682



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	979 117	117 131			1 096 248
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecarts de réévaluation					0
Réserves	91 576				91 576
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	117 131	-117 131	49 285		49 285
Situation nette	1 187 824	0	49 285	0	1 237 109
Fonds propres consomptibles					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	1 187 824	0	49 285	0	1 237 109

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	860			860	0
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Pensions et obligations similaires	196 706	19 508			216 214
Restructurations					
Impôts					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	58 735	129 814		6 584	181 965
TOTAL	256 301	149 322	0	7 444	398 179

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	9 814	7 444
Financières		
Exceptionnelles	120 000	



Notes sur le bilan

Fonds dédiés et reportés

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	194 537	110 190	194 537	0	0	110 190	0
ANCT solde terres de pixel		13 662				13 662	
ANCT Temps de travail		9 734				9 734	
CDC Prix innover à la campagne		450				450	
OFB participation des PNR		22 675				22 675	
MCC bourse atelier hors les murs		1 000				1 000	
MAA-OFB actions à réaliser		12 200				12 200	
CDC 9 webinaires		9 000				9 000	
MCC séminaire constructions roseaux		1 700				1 700	
SACE-MCC soutien à la création musicale		22 991				22 991	

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MCC séminaire implication des habitants		6 000				6 000	
MCC Culture et éducation		2 000				2 000	
ANCT projet études petites villes		8 778				8 778	
MCC livre et lecture	3 140		3 140			0	
MCC actes séminaire	1 329		1 329			0	
Culture actes séminaire	4 000		4 000			0	
MCC appui externe	1 250		1 250			0	
MTES Natura 2000	9 648		9 648			0	
MTES report solde 2020	7 367		7 367			0	
MEAE International	12 532		12 532			0	
MEAE ambassade de France appui externe 10 K€	9 828		9 828			0	
CGET dev plateforme université populaire	27 950		27 950			0	
CGET final dev et creations contenus	5 000		5 000			0	
CGET appui externe + loc salle	13 000		13 000			0	
MTES report séminaire 2020 (interenant et frais de mission)	2 400		2 400			0	

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MTES Journées Eco quartiers	6 000		6 000			0	
CDC buffet innover campagne	5 000		5 000			0	
CDC frais de déplacement et repas innover campagne	800		800			0	
MTES BL evolution	4 550		4 550			0	
MTES prestation ingénierie et temps projet SAP	13 468		13 468			0	
CGET 8 bourses à 1000€	8 000		8 000			0	
MTES travaux de maj de l'outil chartes	29 046		29 046			0	
MTES 2 journées de commission	750		750			0	
MTES 2 journées de commission	1 500		1 500			0	
MTES actes Webinair Ecoquartiers	1 120		1 120			0	
MTES actes écoconstruction bois	1 100		1 100			0	
MTES finalisation travaux animation BGE	10 488		10 488			0	
MTES finalisation travaux animation adaptation climat énergie	2 848		2 848			0	
OFB finalisation travaux défis famille	3 796		3 796			0	
CDC activités	1 509		1 509			0	
MTES Chartres	7 119		7 119			0	

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A							0
Projet ou catégorie de projet B							0
...							0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A							0
Projet ou catégorie de projet B							0
...							0
TOTAL	194 537	110 190	194 537	0	0	110 190	0

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	683	683		
- à plus de 1 an à l'origine	2 937 308	148 283	593 132	2 195 892
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	290 760	290 760		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	388 804	388 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 950	16 950		
Produits constatés d'avance	318 781	318 781		
TOTAL	3 953 286	1 164 261	593 132	2 195 892

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 3 000 000
 (*) Emprunts remboursés sur l'exercice 62 692
 (**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	180 235
Personnel - congés à payer	115 804
Personnel - autres charges à payer	64 882
Charges s/provision congés à payer	106 690
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	
Total	467 611

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance		7 909	
Total	7 909		0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatés d'avance		318 781	
Total	318 781		0

Détail des produits constatés d'avance:

- EVA Logiciel	75 322
- AFD Cooperation Mexique	11 889
- Marque	43 969
- Subventions publiques 2022	108 200
- Contributions financières 2022	79 401
TOTAL	318 781



Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Autorités administratives	Nature du concours ou de la subvention octroyés		
	Subventions d'exploitation	Concours Publics	Suventions d'exploitation
Etat	1 370 177		
Collectivités territoriales			
TOTAL	1 370 177	-	-
	0	0	0

mm